Cas de mise en débet pour accidents de la circulation

Arrêté n°860/ MEF/DC/DGAE/DCA du 06 Octobre 1997

- Défaut de permis de conduire.
- Permis de conduire périmé ou suspendu.
- Transport de personnes ou marchandises à titre onéreux.
- Non respect des prescriptions absolues du code de la route.
- Conduite en état d'ivresse.
- Délit de fuite non justifié.
- Manoeuvres dangereuses sur une voie à grande circulation.
- Vol du véhicule dans un lieu non autorisé.
- Cession du véhicule à un conducteur non autorisé
- Circulation dans une localité autre que celle de l'affectation sauf justification par ordre de mission établi par un responsable hiérarchique.
- Fause déclaration
- Défaut de CAVA

DE TECHNOLOGIE DE LOKOSSA

Transmis 1222, 05/2017.

Sous le Nº. 696. UAC/IUT-LOK

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DES AFFAIRES ECONOMIQUE

DIRECTION DES ASSURANCE

04 BP 400 - Cotonou - Fax : (229) 21 4 45

CERTIFICAT D KANCE

DES VEHICULES AND VISTRATIFS

AVA)

CERTIFICAT D'ASSURANCE DES VEHICULES ADMINISTRATIFS
(ARTICLE 224 DUSCODE CIMA)

N° 07264

	TO THE TENEDT CHEMENT SUPERTEUR
Ministère / Institution utilisateur : MINISTER	(E DE L'ENSEIGNEMENT SOILEMENSM.
Ministere / Institution diffisited.	
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFI	LQUE
2 0 707.	The state of the s
N° identificateur: 17 M10 07.264	
Structure utilisatrice :	
Marque et Type: TOYOTA LN145L/H	TLUX
Marque et Type:	
TTEAD (26100051547	Nº Moteur: 2L-4998184
N° Châssis: JTFAD426100051547	14 (11010111
Immatriculation: X. 2017. RB	
Immatriculation: X. 20.17. RB	
	A 3 445 0047
	Cotonou le 0 3 M12 2017
Le Directeur des Assurances	

Odon B: KOUPAKI